

16 mai 2012

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 23 mai 2011, sur la pétition intitulée: «Pour la restitution de la totalité du temps de travail d'animation de la Maison de quartier Asters-Servette».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-258 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les mesures d'économie prises en 2010 par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) sont désormais terminées et la Maison de quartier Asters-Servette a récupéré la totalité du temps de travail d'animation. Le rapport N° 47 de la Cour des comptes du 14 décembre 2011 relatif à l'organisation et le financement de la FASe le confirme. Nous considérons dès lors que la demande contenue dans la pétition P-258 a été traitée et que le dossier peut être classé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder